

Consultation du public par voie électronique (CPVE)

Demande d'autorisation environnementale en vue de la construction d'un bâtiment de logistique à usage d'entreposage et de bureaux à ROYE

« Les portes de Picardie » lot B

Demande de permis de construire

Demande de permis d'aménager

Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture

Rédigé par le commissaire-enquêteur

Date : Mercredi 12 novembre 2025 de 18h à 20h

Lieu : Salle « Foyer Alsacien » rue Saint Florent à ROYE

En présence de :

- Jean-Claude HELY commissaire-enquêteur
- Valéry FENES Président AREFIM
- Adrien MALLEVILLE Directeur des opérations AREFIM
- Marion THIBAULT Responsable RSE AREFIM
- Erjon POVATAJ Responsable de projet AREFIM
- Jocelyn DELAHAYE Président ACTIPOLIS
- Emmanuel DECHERON Urbaniste ACTIPOLIS
- Alexandre CORNE Président ACCIL
- Quentin VANDEWALLE Responsable projets ACCIL
- Amélie CATHALA Responsable Administrative ACCIL
- Madeleine DURANT Cheffe de projet environnement DIAGOBAT
- Delphine DELANNOY maire de Roye
- M. MINI mairie de Roye
- Christian VARLET commissaire-enquêteur, observateur

Déroulement de la réunion :

1. Présentation de la procédure de consultation du public ;
2. Présentation du projet ;
3. Questions / Réponses.

1. La procédure de consultation du public

Le commissaire-enquêteur présente la procédure de consultation :

- ❖ Loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 « Industrie verte »
- ❖ Décret d'application n° 2024-742 du 6 juillet 2024

Principales mesures :

- Durée de la consultation : **3 mois**
- **Deux réunions publiques** : Une au début et une à la fin de la consultation
- **Dématérialisation** un site internet dédié pour :
 - ✓ Consulter le dossier
 - ✓ Déposer les contributions
 - ✓ Suivre les réponses du M.O
- **Un commissaire enquêteur** conduit la consultation de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision.
 - ✓ Dans un délai de 3 semaines après la clôture de la consultation, le C.E rend son rapport et ses conclusions motivées à l'autorité administrative.
 - ✓ Le rapport et les conclusions du C.E sont rendus publics sur le site internet de consultation pendant 1 an.

Pour la présente consultation, le C.E a été désigné par le tribunal administratif d'Amiens le 6 février 2025.

Trois façons de contribuer :

- Par courrier adressé au commissaire-enquêteur en mairie place Jacques Fleury 80700 – ROYE
- Par courriel : consultation-du-public-6411@registre-dematerialise.fr
- Par dépôt sur le registre numérique :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6411>

2. Présentation du projet

La société AREFIM et les AMO présentent le projet.

AREFIM société à mission, 400 000 m² en patrimoine, 500 000 m² en développement, 15 personnes réparties entre Paris, Strasbourg, Lyon et Avignon.

4 piliers fondamentaux :

Coconstruction : Créer un projet commun en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Environnement : Intégrer des solutions innovantes et ambitieuses au service de l'environnement.

Biodiversité : Valoriser les territoires en améliorant la biodiversité au sein des réalisations.

Bien-être : Placer le bien-être au cœur des préoccupations.

Le projet

Les portes de Picardie

Emprise d'environ 28 ha à l'Ouest de Roye à 1,4 km de l'autoroute A1 en extension de la zone d'activité.



ACCESSIBILITE

Site facilement accessible depuis l'échangeur A1 via la D934 et la D54 sans traverser ni contourner la ville de Roye.

Trafic généré : 800 VL/Jour et 216 PL/Jour

L'aménagement d'un giratoire est prévu à l'entrée du parc.

PRESENTATION DU LOT B



Parking PL en attente en entrée

Bâtiment dos-à-dos

Espace bureaux / Locaux sociaux

Cellules de 12 000 m²

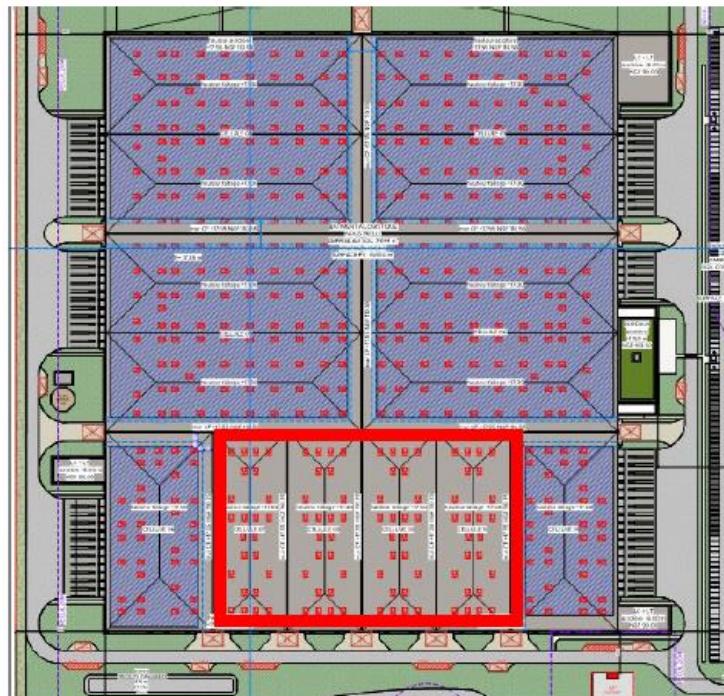
Hauteur de stockage : 13,7m

Bassin paysager/rétention au Sud de la parcelle

RUBRIQUES ICPE

Rubrique	Désignation de l'activité	Capacité	Cellules concernées	Régime
1510-1	<p>Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques :</p> <p><u>Projet soumis à évaluation environnementale systématique.</u></p>	<p>Surface d'entreposage = 71 082 m²</p> <p>Hauteur au faîtage = 17 m</p> <p>Volume = 1 208 394 m³</p> <p>Capacité de stockage maximale : 144 000 palettes</p>	Toutes les cellules	Autorisation
4331-1	<p>Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.</p> <p>La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1 000 tonnes.</p> <p>Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 = 5 000 t</p> <p>Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 = 50 000 t</p>	Capacité de stockage maximale : 2 000 t	Cellules 7, 8, 9, 10	Autorisation

Rubrique 2925 : présence de locaux de charge batteries



Bâtiment non SEVESO. Cellules 7,8,9 et 10 dédiées au stockage des produits inflammables (2000 t) et aux aérosols (14 tonnes).

Total 72 000 tonnes / 144 000 palettes

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

Réalisation d'une étude 4 saisons afin de déterminer les enjeux écologiques du site. Recommandations d'un écologue pour prendre en considération les caractéristiques faune/flore. La conception paysagère aura pour objectif d'apporter une valeur ajoutée écologique et améliorer la biodiversité par rapport à l'état initial du site.



3. Questions / Réponses

Q1 : Le bâtiment sera équipé de panneaux photovoltaïques. Quelle puissance sera installée ? L'électricité produite sera-t-elle utilisée sur place ?

R1 : La puissance prévue est de 4 MW. 10% sera consommée sur place ce qui correspond à 60% du besoin en énergie du bâtiment.

Q2 : Pourquoi construire à Roye et pas au bord du Canal Seine Nord ?

R2 : Roye est idéalement situé à équidistance de Paris et de Lille (115 km). Le Canal Seine Nord, dont la mise en service est prévue à l'horizon 2032, ne se trouvera qu'à 15 km de Roye.

Q3 : Quel est le nombre d'emplois prévus et la répartition ?

R3 : Pour le lot B 280 emplois sont prévus, répartition 30% « cols blanc » et 70% « cols bleu »

Q4 : Est-ce que la possibilité d'enterrer le bâtiment a été étudiée ?

R4 : Coût excessif.

Fin de la réunion à 20 heures.